# Rappel à l'activité

N° 590-MFP du 23-12-68 — M. Ségbénamé Erasmus, infirmier d'Etat de 2° classe 3° échelon, placé sur sa demande dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de un an est rappelé à l'activité pour compter du 3 décembre 1968.

### Brevet de l'E.N.A.

No 608-MFP-ENA du 31-12-68 — Le brevet de l'Ecole Nationale d'Administration est décerné aux élèves de la promotion 1966-1968, dont les noms suivent:

A — Classement général (par ordre de mérite)

- 10 Adomey Paul
- 2º Salifou Birama Ferdinand
- 3º Addor Christian
- 4º Aouissi Lodé
- 50 Tchao K. Lambert
- 6º Esso Salifou Aliou
- 7º Amégan César
- 80 Haden Thomas

B - Classement par section

Section administration générale

(par ordre de mérite)

- 1º Salifou Birama Ferdinand
- 2º Addor Christian
- 30 Aouissi Lodé
- 40 Amégan César

Section économique et financière (par ordre de mérite)

- 1º Tchao K. Lambert
- 2º Esso Salifou Aliou
- 30 Haden Thomas

Section judiciaire

1º — Adomey Paul

## Démission

Nº- 605-MFP du 31-12-68 — Est acceptée pour compter du 1er décembre 1968, la démission de son emploi offerte par M. Singo T. Bruno, instituteur adjoint de 3e classe 1er échelon stagiaire du corps des fonctioninaires de l'enseignement.

#### Licenciements

Nº 588-MFP du 23-12-68 — Mme Dossou Monique, née Nobimé, institutrice de 2º classe 1ºr échelon stagiaire du corps des fonctionnaires de l'enseignement est licenciée de son emploi pour abandon de poste.

Le présent arrêté à effet pour compter du 16 octo-

bre 1968.

No 11-D-MFP du 4-1-69 — Est et demeure rapportée en ce qui concerne M. Wilson Wilfried, la décision no 1094-MFP du 23 décembre 1961 portant licenciement pour limite d'âge.

M. Wilson Wilfried, agent permanent de 3e catégorie échelle B, en service à Lomé, né en 1906 est licencié de son emploi pour compter du 1er janvier 1962.

L'intéressé aura droit aux indemnités suivantes :

- un mois de préavis;
- indemnité compensatrice de congé payé au prorata du temps de service effectué depuis son dernier congé.

M. Wilson, engagé le 1er janvier 1942 peut prétendre à l'allocation viagère prévue par l'arrêté nº 446-55-ITLS du '27 avril 1955.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS,

DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

ARRETE Nº 2-MTP-PAL du 10-1-69 portant approbation de l'organigramme du Port Autonome de Lomé.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,

Vu l'ordonnance n° 16 du 14 avril 1967; Vu l'ordonnance n° 12 du 7 avril 1967 portant création du Port Autonome de Lomé,

# ARRETE:

Article premier — Est approuvé l'organigramme du Port Autonome de Lomé dont copie est ci-jointe.

Art 2 — Le directeur-adjoint est choisi parmi les chefs de service tout en se conformant aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté no 39-MTP-PAL du 28 décembre 1968. Il cumule donc ses fonctions avec celles du chef de service,

Art. 3 — Le présent arrêté, qui prend effet à partir de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 10 janvier 1969

A. Mivédor

